



ANTICIPATION ET GÉOGRAPHIE REVISITÉE

Voilà l'organigramme de la direction locale du VAR. Ça se passe de commentaires. La DGFIP nouvelle formule est en marche : Pôle PARTENAIRES et Pôle RÉGALIEN !



<http://dfp830.intranet.dgfip/direction/organigramme.htm>

Les « bons élèves » montrent la voie et cela nous donne une bonne idée des évolutions rapides au sein de notre administration...

PRIVATISATION DES CAISSES

Un marché « public » a été ouvert par la DGFIP relatif à l'**externalisation des encaissements en numéraire et par carte bancaire** !

Dans les évolutions de nos missions, l'abandon des encaissements en numéraire avait été annoncé mais, avec la fin aussi des encaissements par Carte Bancaire, c'est bien la fermeture totale des caisses à la DGFIP qui est programmée.

Nous avons appris ainsi que la caisse au Centre des Finances Publiques de Saint-Nazaire vivait ses derniers mois. Au-delà, c'est bien l'ensemble des caisses qui vont fermer.

Avec ce qui restera du Secteur Public Local, après la privatisation du recouvrement de l'Impôt sur le Revenu avec le Prélèvement à la Source et en attendant la création probable d'une Agence du Recouvrement, c'est toute la Dgfip qui est démantelée.

Rassurons-nous, l'utilisateur qui voudra payer sa cantine ou son foncier pourra donc le faire auprès d'un tiers retenu.

Dans le marché, la DGFIP, « soucieuse du maillage territorial », pose ses exigences d'un réseau minimum.

Ainsi à la DRFiP13, il est question de 30 points de paiements minimum. Dans ce cadre, inutile de préciser que seuls les réseaux bancaires pourront candidater pour ce « marché ».

Reste la question du coût, car ces intermédiaires voudront se rémunérer au passage. À ce petit jeu de la privatisation, l'État sort rarement gagnant, gageons que cela reviendra plus cher que quelques emplois de caissier-es.

LES MAIRES AVEC NOUS !

L'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) a lancé dans le cadre du Grand Débat un appel à un moratoire sur la réorganisation de TOUS les services publics en cours allant dans le sens de fermeture (écoles, hôpitaux, maternités, transport ferroviaire, trésor public, etc.).

Faisant état des difficultés vécues par les populations, conséquences des réformes territoriales menées sans concertation, les maires exigent d'être écoutés.

Pour nous salarié-es de la DGFIP, nous ne pouvons que nous associer à cette position.

L'intersyndicale 44 t'invite aussi à écrire à tes élu-es locaux (maire, député-e, sénateur et sénatrice...).

Un modèle a été mis à ta disposition : <http://www.dgfip.cgt.fr/44/spip.php?article2372>

05 FÉVRIER

Dans le cadre de l'appel intersyndical Solidaires, CGT et FO à la DGFIP du 24/01/2019 et du préavis de grève couvrant les agent-es jusqu'au 31 mars, La CGT Finances Publiques appelle l'ensemble des personnels à faire de la journée de manifestations et de grève confédérale du 5 février un des points forts de la mobilisation à la DGFIP !

En accord avec les préoccupations générales pour plus de justice fiscale et plus de justice sociale, faisons nous entendre.

- Sur **SAINT-NAZAIRE** – 10 h – rond-point rue Clément Ader – Bd des apprentis (derrière la SIDES)
- À **Ancenis**, une action gare d'Ancenis de 6 h 30 à 9 h 30 pour la défense du service public de proximité
- À **Châteaubriant**, manifestation à 11 h, mairie.
- À **Nantes**, manifestation RDV 13 h en face de la cité des congrès (lieu de départ en lien avec la fermeture du bureau de poste du Champ de Mars)

